**Présentation de la Fête de la Musique**

La Fête de la musique a été fixée à une date unique et symbolique, le 21 juin, jour du solstice d’été. Grande manifestation populaire gratuite et ouverte à tous les musiciens, amateurs de tous niveaux ou professionnels, elle célèbre la musique vivante et met en valeur l’ampleur et la diversité des pratiques musicales, ainsi que tous les genres musicaux. Elle s’adresse à tous les publics et contribue à familiariser à toutes les expressions musicales les jeunes et les moins jeunes de toutes conditions

**Une grande fête populaire gratuite**

Depuis sa création par le ministère de la Culture, en 1982, les communes rurales et les petites, moyennes ou grandes villes de France s’investissent pour faire du 21 juin un moment privilégié, expression de la vie musicale dans son ensemble et reflet de son dynamisme permanent.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, le relais des médias, l’appui des collectivités territoriales et l’adhésion de plus en plus large de la population, ont fait que, en quelques années, la Fête de la musique est devenue l’une des plus grandes manifestations culturelles françaises.

L’énergie de tous les « volontaires » qui se mobilisent apporte à cette journée exceptionnelle sa part fondamentale de spontanéité et son allure de transgression joyeuse.

Depuis 1982, de multiples réseaux se sont mobilisés : les grandes fédérations amateurs et leurs relais, qu’il s’agisse de « la Confédération Musicale de France » pour les fanfares, les harmonies et la pratique des amateurs ou de « A Cœur Joie » pour les chorales. Les équipements sociaux et culturels et les associations locales en contribuant à révéler les nouvelles expressions musicales. Les scènes de musiques actuelles, les antennes du Printemps de Bourges, les écoles de musique, les conservatoires, les institutions musicales, les associations, les musées, les hôpitaux, les municipalités, les radios, les télévisions, les salles de concerts, les cafés musique, les entreprises publiques ou privées en organisant leurs propres concerts.

L’énergie de ceux qui se mobilisent chaque année apporte à cette journée exceptionnelle sa part fondamentale de spontanéité et son allure de transgression joyeuse.

**Un écho international**

À l’étranger, la Fête de la musique a pris une ampleur considérable en devenant un événement national dans plusieurs pays (le Luxembourg, l’Italie, la Grèce, le Pérou l’Équateur, la Colombie) ou en étant portée par de grandes métropoles comme New York, Berlin ou Mexico. En s’adaptant aux spécificités culturelles de chaque pays, la Fête de la musique a su s’inventer, se réinventer, et devenir une manifestation musicale internationale emblématique. En 2017, plus de 120 pays ont célébré la Fête de la musique.

**La Fête de la musique a célébré ses 40 ans en 2022**

L’édition 2022 a marqué l’anniversaire des 40 ans de cet événement plébiscité par le grand public. Une date symbolique qui témoigne de sa pérennité, de son ancrage dans le paysage culturel des français et des amateurs de musique dans le monde. Cette édition anniversaire nous a donné l’occasion de revenir aux fondamentaux de la Fête de la musique, de mettre l’accent sur les principes qui ont présidé à sa création : un événement festif, populaire et spontané, qui s’adresse à tous les publics et qui vise à mettre en lumière et favoriser les pratiques amateurs.

*Source :* [*https://fetedelamusique.culture.gouv.fr/L-evenement/presentation-de-la-fete*](https://fetedelamusique.culture.gouv.fr/L-evenement/presentation-de-la-fete) *- publiée le 14/04/2023.*